

TABLE RONDE Quelles alternatives pour quelles mobilités ?

Vendredi 1^{er} février 2018

18H : intro, contexte

18H10 : le projet de LOM

18H30 : 3 ateliers

19H30 : restitution

20H : fin



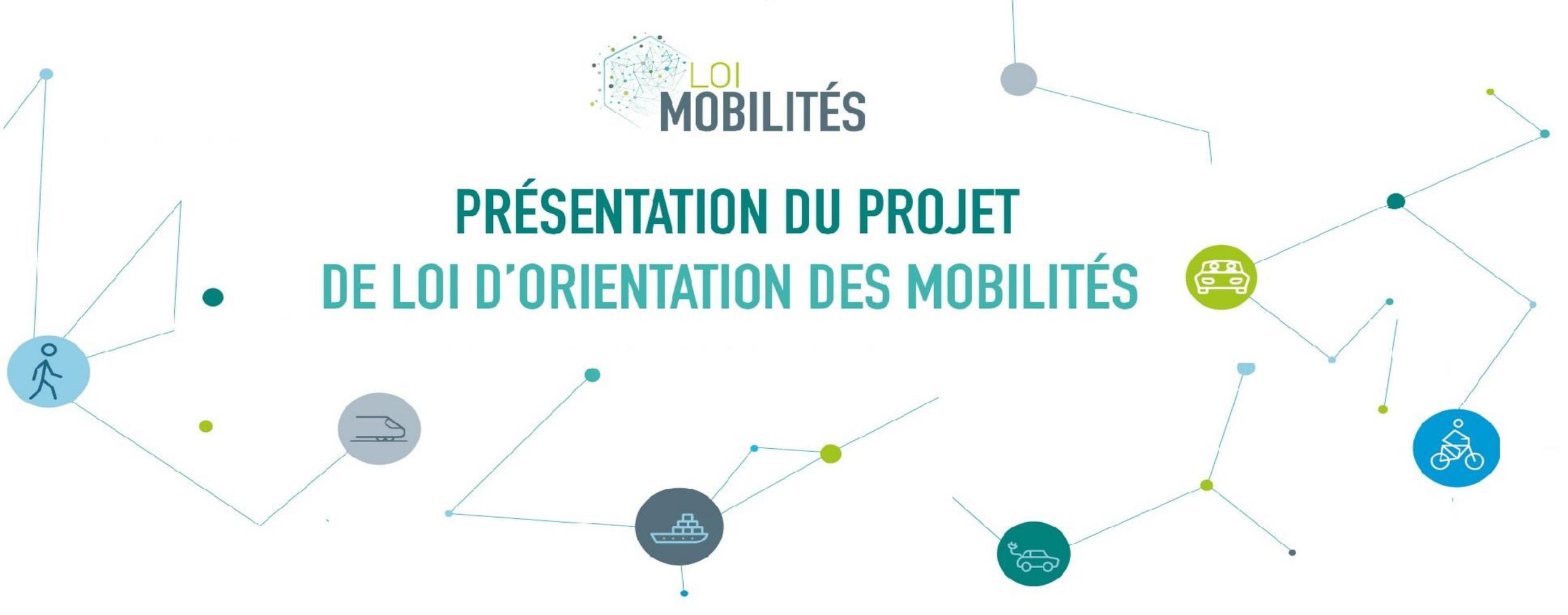


Contexte

- Assises nationales de la mobilité
- (Valence) Assises de la mobilité inclusive 27 novembre 2017
- Facebook live du 28 novembre 2018
- Loi d'orientation des mobilités en cours de discussion (AN en juin 2019)
 - besoin de développer la part du vélo
 - dépendance à la voiture en mobilité rurale
 - prise en compte de la multimodalité
 - relier les villes du bassin valentinois et tainois entre elles
 - favoriser l'accès aux infrastructures culturelles et sportives
 - etc...



PRÉSENTATION DU PROJET DE LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS

LE DIAGNOSTIC, LES RAISONS D'AGIR



30 % des émissions
de CO² sont générées
par les transports

62 % des Français
disent avoir déjà **pratiqué**
le **covoiturage**²

80 % du pays n'est pas
pleinement couvert par
une **autorité organisatrice**
de transports

25 % des Français ont
déjà **refusé une offre de**
d'emploi faute de
Solution de mobilité



LES 4 OBJECTIFS DU PROJET DE LOI MOBILITÉS

1 - APPORTER À TOUS ET PARTOUT DES SOLUTIONS ALTERNATIVES

à la dépendance à l'usage individuel de la voiture

2- DÉVELOPPER L'INNOVATION ET LES NOUVELLES SOLUTIONS DE MOBILITÉ

qui doivent être mises au service de tous

3- RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DES TRANSPORTS

en réussissant la transition écologique dans notre façon de se déplacer

4- INVESTIR DAVANTAGE DANS LES INFRASTRUCTURES

qui améliorent les déplacements du quotidien





La **LOI MOBILITÉS** est pensée comme une **boîte à outils** à la disposition de tous les acteurs qui agissent au quotidien :

- opérateurs de mobilité
- collectivités locales
- employeurs
- usagers



1/ APPORTER DES SOLUTIONS DE MOBILITÉS à tous et dans tous les territoires

OBJECTIF : SUPPRIMER les « zones blanches » de la mobilité.

LES PRINCIPALES MESURES



⇒ **Le droit aux transports deviendra un droit à la mobilité,**

⇒ **L'ensemble du territoire sera couvert par des autorités organisatrices,** de préférence intercommunalité-région,

⇒ **Un comité des partenaires créé par chaque autorité organisatrice** (travail commun de tous les acteurs concernés par la mobilité),

⇒ **Le versement mobilités** remplacera le versement transport, et sera conditionné à la mise en place de services réguliers.

⇒ **Les autorités organisatrices pourront**
-financer et mettre en œuvre des services de mobilité à caractère social
-ou verser des aides individuelles à la mobilité.

Un accompagnement individualisé sera apporté à tout demandeur d'emploi.

⇒ **La mobilité des personnes en situation de handicap sera facilitée :**

-Généralisation de la gratuité ou tarifs préférentiels pour les accompagnateurs

-Accessibilité des places de stationnement avec bornes de recharge électrique pour PMR

-Publication des données relatives à l'accessibilité des services et des parcours.



2/ ACCÉLÉRER LA CROISSANCE des nouvelles solutions de mobilités

OBJECTIF

PERMETTRE l'émergence de nouvelles solutions de mobilité

LES PRINCIPALES MESURES POUR ENCOURAGER L'INNOVATION

- ⇒ **Ouverture de l'ensemble des données de l'offre de mobilité** sur tout le territoire d'ici fin 2021 au plus tard
- ⇒ **Au moins un service d'information multimodale** devra être proposé aux usagers par les Régions sur l'ensemble de leur territoire d'ici fin 2021.
- ⇒ **Des outils seront apportés aux autorités organisatrices pour le développement du covoiturage :**
 - subventions aux conducteurs comme aux passagers
 - places de stationnement aux véhicules en covoiturage.
 - création de voies réservées





3/ RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES MOBILITÉS

OBJECTIF

ACCOMPLIR la transition fixée dans le Plan climat en matière de transports, avec l'interdiction de la vente de voitures émettant des gaz à effet de serre en 2040 et l'objectif de neutralité carbone en 2050.

LES PRINCIPALES MESURES POUR LE SOUTIEN AUX MOBILITÉS ACTIVES, EN COHÉRENCE AVEC LE PLAN VÉLO



- ⇒ **L'installation de stationnements pour les vélos est obligatoire** pour les bâtiments neufs et rénovés.
- ⇒ **Des objectifs seront imposés à la SNCF en matière de déploiement de stationnements sécurisés pour les vélos** dans les gares avant le 1/1/2024. Les principaux pôles d'échanges multimodaux devront être équipés selon des objectifs fixés par les collectivités.
- ⇒ **Le dispositif de marquage des vélos sera généralisé progressivement** lors de leur vente par un professionnel, pour lutter contre le recel de vélos.

LES PRINCIPALES MESURES POUR LA TRANSITION DES PARCS

- ⇒ Réduction du coût de raccordement des infrastructures de recharge de véhicules électriques,
- ⇒ L'équipement en infrastructures de recharge électrique sera rendu obligatoire,
- ⇒ Le droit à la prise sera simplifié et étendue aux parkings extérieurs,
- ⇒ Le développement d'installations de production de bioGNV sera facilité,
- ⇒ Les capacités de contrôle sur les émissions des véhicules à moteur seront renforcées, pour s'assurer du bon respect de toutes les exigences environnementales.



LES PRINCIPALES MESURES POUR LA PROMOTION DES USAGES PROPRES

- ⇒ **Le forfait mobilité durable sera créé**, permettant aux employeurs de verser
 - *jusqu'à 400 € par an,
 - *sans charges ou impôts,
 - *aux salariés ayant recours au vélo ou au covoiturage pour leurs déplacements domicile-travail.
- ⇒ **Les zones à faibles émissions seront progressivement déployées (ZFE)** : elles permettront aux collectivités de
 - *limiter la circulation
 - *aux véhicules les moins polluants,
 - *selon les critères de leur choix (horaires, zones, types de véhicules...).



4/ CONSTRUIRE UNE PROGRAMMATION DES INFRASTRUCTURES au service des transports du quotidien

LES 5 PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES

- 1- **L'entretien des réseaux existants** augmenteront de 31% sur la décennie 2018-2027 et seront en hausse de 70% sur les travaux de régénération.
- 2- **La désaturation des grands nœuds ferroviaires** , 2,6 Md€ seront investis sur 10 ans dans cet objectif.
- 3- **L'accélération du désenclavement routier des villes moyennes et des territoires ruraux** à travers une vingtaine d'opérations pour un montant de 1 Md€ sur 10 ans.
- 4- **Le développement de l'usage des mobilités propres, partagées et actives au quotidien** à hauteur de 1,2 Md€ sur 10 ans, pour accompagner les autorités organisatrices.
- 5- **Enfin, le renforcement de l'efficacité et du report modal dans le transport de marchandises** sera soutenu, avec 2,3 Md€ investis par l'État sur 10 ans.



3 ateliers :

- atelier « inclusion sociale »
- atelier « mobilité alternative »
- atelier « ruralité »

Une heure de travail en groupe + restitution sur fiche :

- diagnostic
- axes positifs
- freins/limites
- propositions concrètes

